

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023 A 20H30

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 25 novembre 2022

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, GAFFEZ, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, COLOMBA, LI LUN YUK, DELECROIX, HERRERO, DE CASTRO, DOMERGUE, SAVVA, BOURRIER

Absents représentés :

Estelle CABARET- Représentée par Jean-Christophe POULET
Florence MARGUET – Représentée par Fathia GHANI REFOUFI
Emilie PELAPRAT – Représentée par Laurianne DANGUILHEN
Thierry LAMY – Représenté par Didier LECLERCQ
Vanessa BOURDAIS – Représentée par Nathalie DERVEAUX
Julien QUENTEL – Représenté par William MOSSE
Bouhary MOUHAMDANSOUR – Représenté par Christine SAVVA

Absents non-représentés :

Darine BOUADIS

Séance ouverte à 20h30.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 01 décembre 2022 a été approuvé à **28 voix POUR**.

Suspension de séance à 20h45 par le Maire pour répondre aux questions des collectifs « Pour Bessancourt » et « A Bessancourt des jardins pas des parpaings ».

Reprise de la séance du Conseil Municipal à 22h00

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nathalie DERVEAUX est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° : 01-09-02-23

Objet : DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Après présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023, par M. le Maire, M. Domergue souhaite prendre la parole : Le groupe Agir pour Bessancourt prends acte de la présentation du Rapport d'orientation budgétaire, sous un angle politique, Monsieur le Maire vous semblez surpris par les orientations que prend le projet de loi des finances 2023 du gouvernement de M. Macron, sans appelez à la polémique je vous rappelle, Monsieur le Maire, que vous avez été le premier Maire du Val d'Oise à saluer l'élection du candidat Macron lequel laissait déjà voir dans son programme de tels débordements.

Maintenant sur le fond Agir pour Bessancourt salue votre désir de revenir à un fonctionnement enrichi qui permet de garantir une certaine qualité dans le service rendu et à titre personnel vous savez que j'ai été pendant longtemps un pourfendeur des DSP à tout va et du recours au privé dans des conditions que l'on connaît.

Et enfin j'ai une question pour vous, à quand le recours au photovoltaïque dans l'ensemble des bâtiments municipaux ?

Monsieur le Maire : Merci de poser la question concernant le photovoltaïque, cela aurait dû figurer dans le rapport d'Orientation budgétaire et cela sera rajouté.

Juste pour reprendre vos propos concernant la loi des finances 2023, j'ai bien compris que vous ne souhaitiez pas polémiquer, mais aux dernières élections présidentielles au premier tour j'ai voté pour M. JADOT.

J'ai salué l'élection du candidat Macron au premier mandat et lors du premier mandat de M. Macron si vous vous souvenez bien, il y avait un pacte qui avait été fait, certains ont fait la sottise d'y croire et j'en fais partie.

Ce pacte entre l'écologie, les collectivités et l'économie était au programme du premier mandat, celui-ci était assez intéressant car il pouvait réconcilier certains points de vue autour de l'écologie et de l'économie.

Pour en revenir au photovoltaïque, en qualité de Vice-Président de l'environnement au sein de l'agglomération Val Paris, j'ai demandé la réalisation d'un cadastre solaire celui-ci a été rendu public sur le site de l'agglomération.

Ce cadastre solaire a deux fonctions pour les particuliers, il permet d'indiquer le gain énergétique produit en fonction de la pose des panneaux et l'orientation de votre maison ceci afin d'éviter les arnaques. Mais j'attire aussi votre attention pour indiquer que dans le périmètre de l'ABF c'est plus compliqué car ils exigent que les panneaux soient intégrés dans le toit et pas sur le toit ce qui multiplie la facture par deux, mais partout ailleurs sur Bessancourt il est possible de les mettre sur les toits.

Pour les collectivités territoriales, dans le cadre de la mutualisation, j'ai demandé qu'une étude soit lancée pour connaître les intentions des communes de l'agglomération pour la pose de ces panneaux photovoltaïques selon le cadastre solaire afin de lancer par la suite un appel à projet commun avec les villes qui le souhaitent et ainsi trouver un prestataire de service et faire baisser les coûts au maximum de pose des panneaux.

Monsieur Domergue : Est-ce que la communauté d'agglomération entrevoit d'abonder l'aide de l'état pour le recours à des énergies propres et renouvelables qui pourraient être affecter pour les citoyens ?

Monsieur le Maire : Oui par le biais de la prime verte. Nous pouvons demander des subventions dans ce cadre et si ces demandes de subventions sont faites par la communauté d'agglomération, le montant sera plus élevé par Commune.

Madame Savva : Toujours sur le même sujet si le projet abouti auprès de l'agglomération, les prestataires désignés pourront-ils intervenir chez les particuliers ?

Monsieur le Maire : J'ai posé cette question, mais hélas non cela ne pourra pas se faire sur le même marché, il n'est pas possible de faire bénéficier les particuliers des tarifs négociés par la communauté d'agglomération.

Cependant, pour éviter les arnaques pour les particuliers, j'ai demandé au service environnement du Val Paris, s'il était possible que la communauté d'agglomération labellise les sociétés retenues dans le cadre du marché qui sera lancé pour les collectivités, afin qu'il puisse faire office de sociétés de référence pour les besoins des administrés. Cette solution est donc pour le moment à l'étude sur le point juridique.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 ci-annexé.

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations budgétaires.

N° : 02-09-02-23

Objet : CONVENTION PROMESSE AFFECTATION HYPOTHECAIRE/RESERVATION LOGEMENTS IMMOBILIERE 3F

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **4 CONTRE** (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. MOUHAMADMANSOUR),

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- **SIGNER** la convention de garantie d'emprunt avec promesse d'affectation hypothécaire
- **SIGNER** la convention régissant cette garantie avec l'octroi de 20% de réservation des logements

N° : 03-09-02-23

Objet : DENOMINATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT ZONE BLEUE SITUÉE A PROXIMITÉ DE L'EGLISE

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 CONTRE (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. MOUHAMADMANSOUR)**,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 :

La ville de Bessancourt accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 229 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 140568 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

La Ville de Bessancourt s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N° : 04-09-02-23

Objet : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT AU DGS SECTEUR DEVELOPEMENT URBAIN ENVIRONNEMENT

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. MOUHAMADMANSOUR)**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE La suppression du poste d'adjoint au DGS développement urbain – environnement

N° : 05-09-02-23

Objet : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT AU DGS SECTEUR AMENAGEMENT DURABLE ET PATRIMOINE

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. MOUHAMADMANSOUR)**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE La suppression du poste d'adjoint au DGS aménagement durable et patrimoine

N° : 06-09-02-23

Objet : SUPPRESSION DE L'EMPLOI DE RESPONSABLE DU CTM ET CREATION DE L'EMPLOI DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. MOUHAMADMANSOUR)**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE :

- La suppression du poste de responsable du CTM
- La création du poste de responsable des services techniques et de l'aménagement

N° : 07-09-02-23

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. MOUHAMADMANSOUR)**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le tableau des effectifs ci-dessous

CAT.	FILIERES / GRADES	BUDGETAIRE	EFFECTIVEMENT POURVU au 31/12/2022				NON POURVU au 01/01/2023
			TITULAIRE		NON TITULAIRE		
			TC	TNC	TC	TNC	
Emploi fonctionnel							
A	Directeur Général des Services	1					1
	Total Emploi fonctionnel	1	0	0	0	0	1
Administrative							
A	Attaché principal	1	1				0
	Attaché	4	1		3		0
B	Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1				0
	Rédacteur	4			4		0
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	6	6				1
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	5	5				0
	Adjoint Administratif Territorial	12	6		2		4
	Total Filière Administrative	33	19	0	9	0	5
Technique							
B	Technicien Principal de 1ère classe	2					2
	Technicien Principal de 2ème classe	1	1				0
	Technicien	1					1
C	Agent de Matrise Principal	3	3				0
	Agent de Matrise	3	3				0
	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	17	9				8
	Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	2	1				1
	Adjoint Technique Territorial	44	11		25		8
	Total Filière Technique	73	28	0	25	0	20
México - Sociale							
A	Médecin	1					1
	Cadre supérieur de santé classe normale	1	1				0
	Cadre de Santé de 1ère classe	1					1
	Psychologue de classe normale	1			1		0
	Infirmière en soins généraux	1					1
	Educateur de Jeunes Enfants classe exceptionnelle	1					1
	Educateur de Jeunes Enfants	2	2				0
	Puéricultrice hors classe	1	1				0
B	Auxiliaire de Puériculture classe normale	4	3		1		0
C	Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	10	3		7		0
	Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles	3	2				1
	Total Filière Médico - Sociale	26	12	0	8	1	5
Culturelle							
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1				0
	Assistant de conservation	1	1				0
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1					1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème Classe	2	1			1	0
	Assistant d'enseignement artistique	11				8	3
C	Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2ème classe	2					2
	Adjoint Territorial du Patrimoine	2	1		1		0
	Total Filière Culturelle	20	4	0	1	9	6
Sportive							
B	Educateur Territorial des A.P.S Principal de 1ère classe	1					1
	Educateur Territorial des A.P.S	4			2		2
	Total Filière Sportive	5	0	0	2	0	3
Animation							
B	Animateur	2	2				0
	Animateur principal 2ème classe	1					1
C	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	8	8				0
	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1ère classe	1	1				0
	Adjoint Territorial d'Animation	17	4		6		7
	Total Filière Animation	29	15	0	6	0	8
Police Municipale							
B	Chef de service de police municipale	1					1
C	Brigadier chef principal	1	1				0
	Gardien-brigadier	1	1				0
	Total Filière Police Municipale	3	2	0	0	0	1
	Collaborateur de cabinet	1			1		0
	Assistantes maternelles	15			5		10
	Apprenti	5			1		4
	Parcours Emploi Compétence	9			5	1	3
	Hors filières	30	0	0	12	1	17
TOTAL GENERAL		220	80	0	63	11	66
			154				

N° : 08-09-02-23

Objet : TARIFICATION CLASSES TRANSPLANTEES A LA BOURBOULE DE L'ECOLE ST EXUPERYAprès en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs et quotients familiaux ci-dessous pour le séjour en classes transplantées à la Bourboule du 30/05/23 au 03/06/23.

QUOTIENT	TARIF
420 € et moins	140 €
421 à 590 €	160 €
591 à 770 €	180 €
771 à 910 €	200 €
911 à 1 100 €	220 €
1 101 à 1 285 €	240 €
1 286 à 1 470 €	260 €
1 471 € et plus	280 €
Hors commune	449 €

N° : 09-09-02-23

Objet : TARIFICATION CLASSES TRANSPLANTEES A ASNELLES ECOLE LAMARTINEAprès en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs et quotients familiaux ci-dessous pour le séjour en classes transplantées à Asnelles du 30/05/23 au 02/06/23.

QUOTIENT	TARIF
420 € et moins	90 €
421 à 590 €	110 €
591 à 770 €	130 €
771 à 910 €	150 €
911 à 1 100 €	170 €
1 101 à 1 285 €	190 €
1 286 à 1 470 €	210 €
1 471 € et plus	230 €
Hors commune	300 €

N° : 10-09-02-23

Objet : TARIFICATION CLASSES TRANSPLANTEES A LIVRY DE L'ECOLE LAMARTINEAprès en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs et quotients familiaux ci-dessous pour le séjour en classes transplantées à Livry du 12/06/23 au 14/06/23.

QUOTIENT	TARIF
420 € et moins	95 €
421 à 590 €	115 €
591 à 770 €	135 €
771 à 910 €	155 €
911 à 1 100 €	175 €
1 101 à 1 285 €	195 €
1 286 à 1 470 €	215 €
1 471 € et plus	235 €
Hors commune	310 €

Objet : SUBVENTIONS PROJETS PEDAGOGIQUES 2023Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**

Le Conseil Municipal,

VOTE les subventions pour les projets pédagogiques comme suit :

	EFFECTIFS 2022 / 2023	MONTANT SUBVENTION PROJETS PEDAGOGIQUES	MONTANT SUBVENTION LIVRES BIBLIOTHEQUE	MONTANT TOTAL
Coopérative scolaire école primaire Lamartine	337	12 806 €	660 €	13 466 €
Coopérative scolaire école élémentaire Saint Exupéry	248	9 424 €	330 €	9 754 €
Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry	147	5 586 €	330 €	5 916 €
Coopérative scolaire école primaire Simone VEIL	295	11 210 €	660 €	11 870 €
TOTAL				41 006 €

VOTE la subvention exceptionnelle pour l'école primaire Simone Veil d'un montant de 5 900 €**Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE DONALD WINNICOTT**Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. MOUHAMDANSOUR),,**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement de fonctionnement de la maison de la petite enfance Donald Winnicott.**Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES****APPROUVE** l'attribution de subventions 2023 aux associations culturelles comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023
LES BISOUDOUX	890€
ACPG/CATM/TOE	300€
Les AMIS DE BESSANCOURT	300€
ASSOCIATION DES FAMILLES	1000€
LES JARDINS COURTOIS	500€
APE/ ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES / ST EXUPERY	250€
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	200€

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 article 6574

Objet : CESSIION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BH N°349 ET 350 SITUÉES 10 RUE DES COURGENTS : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°25-22-09-22

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **4 CONTRE** (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. MOUHAMADMANSOUR),

Le Conseil Municipal,

ABROGE la délibération N° 25-22-09-22 autorisant la cession des parcelles BH n°349 et BH n°350 au profit Monsieur Charles ANDRE,

AUTORISE la vente des parcelles BH n°349 et BH n°350 au profit de Monsieur Charlie BLUZAT, au prix de 132 000 € - les frais d'actes demeurant à la charge de l'acquéreur, de même que les honoraires de négociation pour un montant de 10 000 euros - et aux conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un prêt immobilier par Monsieur BLUZAT pour la totalité du prix du bien, avant le 9 juin 2023 ;
- Délivrance par Monsieur le Maire de toute autorisation domaniale permettant à Monsieur BLUZAT de réaliser à ses frais les travaux nécessaires au « bateau », dans le respect des prescriptions techniques indiquées par la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à la régularisation de cette vente ;

DIT que les recettes résultant de cette cession seront inscrites au budget de l'exercice en cours de la commune chapitre 22 ligne 2115.

Objet : PROJET DE CESSIION D'UNE PARTIE DE PARCELLE CADASTREE SECTION BH N°677 SITUÉE PLACE DU TRENTE AOÛT – PROTOCOLE PREALABLE

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **4 CONTRE** (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. MOUHAMADMANSOUR),

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le protocole foncier préalable à la cession de l'immeuble constitué d'une partie de la parcelle BH 677 et de la maison KELLER, au bénéfice de Monsieur BLONDEL et de Mme GUILLEVIC, aux prix et conditions rappelées dans le protocole ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs nécessaires à la mise en œuvre de ce protocole ;

DIT que le Conseil Municipal délibèrera de nouveau, dans les délais prévus par le protocole, sur le prix et les modalités de la vente.

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE FORMATIONS A L'ARMEMENT EN UNION DE COLLECTIVITES ENTRE LA CA VAL PARISIS ET LES COMMUNES PARTICIPANTES

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER, M. MOUHAMADMANSOUR),

Le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation de formation à l'armement (ci-annexée) en union de collectivité à intervenir entre la CA Val Parisis et les communes suivantes :

- Beauchamp - 1, place Camille Fouinat - 95 250
- Bessancourt – Place du 30 Août - 95550
- Corneilles-en-Parisis – 3 avenue Maurice Berteaux – 95 240
- Eaubonne - 1, rue d'Enghien - 95 600
- Ermont - 100, rue Louis Savoie - 95 120,
- La Frette-sur-Seine - 55, quai de Seine - 95 530,
- Le Plessis-Bouchard - 3 bis, rue Pierre Brossolette - 95 130,
- Montigny-Lès-Corneilles – 14, rue Fortuné Charlot – 95 370,
- Sannois - 15 Place du Général Leclerc – 95 110
- Saint-Leu-la-Forêt - 52, rue du Général Leclerc – 95 320.

PRECISE que la convention est conclue à titre gracieux pour une durée d'un an à compter de sa signature et de son rendu exécutoire.

Question orale n°1

Rapporteur : M. Elie DOMERGUE

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus,

Le 5 décembre 2022 à rebours de l'avis d'une part importante de bessancourtois, vous avez pris la décision de fermer le haut de la grande rue.

Ces bessancourtois, attachés aux valeurs du dialogue démocratique, que nous sommes dénonçons par la présente l'absence de concertation qui a prévalu lors de cette prise de décision.

Les réunions organisées par vos soins n'avaient, en réalité, pour ambition que d'entériner un processus univoque et de porter à la connaissance des habitants de Bessancourt une décision déjà arrêtée. Ce n'est, à proprement parler pas un processus que l'on peut qualifier de démocratique.

Comment pouvez-vous décevoir, ainsi, des inquiétudes de ces quelque 900 bessancourtois qui ont eu le courage de porter à travers une pétition leur vision du Bessancourt qu'ils appellent de leurs vœux?

Par ailleurs, avez-vous conscience que les grands sacrifiés de votre pseudo projet écologique sont encore une fois les personnes âgées, celles à mobilité réduite ainsi que les commerces de proximité ? Dans cette optique, comment pouvez-vous encore qualifier Bessancourt de ville inclusive ?

A l'aune de ces constats Agir Pour Bessancourt vous demande instamment de revoir ce projet de fermeture du centre bourg avec l'ensemble des parties concernées (commerçants, habitants de Bessancourt) afin de faire éclore une solution qui privilégie l'intérêt général.

Réponse à la question orale n°1

Rapporteur : Didier LECLERCQ

Monsieur DOMERGUE, le « dialogue » auprès des Bessancourtois a débuté au Conseil Municipal du 14 octobre 2021 avec la lecture d'une motion, écrite par Monsieur le Maire, intitulée : Post-Covid et grands projets – Une nouvelle organisation pour un nouvel élan vers une ville résiliente » présentant les actions à mettre en œuvre pour affronter les défis de demain.

Et ce « dialogue » a continué avec d'autres phases de concertation et d'informations :

- Le 20 novembre 2021 à l'espace Marc Stekar, une centaine de bessancourtois assistait à la première réunion publique consacrée au projet de désartificialisation centre-bourg et à sa piétonnisation.
- Deux autres réunions perspectives les 04 décembre 2021 et 12 mars 2022 se sont tenues dans l'écoquartier puis au gymnase Maubuisson. Nombre de participants ont pu exprimer leurs idées et leurs opinions
- Plusieurs parutions didactiques en septembre 2022 dans le magazine de la ville ainsi que des brochures d'informations parues en septembre et décembre 2022,
- Le 10 septembre 2022, en présence de Monsieur le Préfet, une « journée immersion » a permis aux habitants de se projeter dans le centre-bourg sans voiture, offrant ainsi sécurité, absence de pollution, calme et accroissement du lien social grâce à des commerces qualitatifs.
- Ce même 10 septembre, un film était projeté sur grand écran puis mis en ligne. Il l'est toujours et il montre précisément la piétonnisation de la Grande Rue sur 90 m avec à chaque extrémité les 2 barrières. Les restaurants apparaissent clairement avec leurs terrasses ainsi que les nombreux arbres et la mare pour favoriser la biodiversité.
- Conseil Municipal du 22 septembre 2022 présentation du film « Métamorphose du Centre-Bourg » suivie d'un débat.
- Le 5 décembre une brochure détaillant le projet de désartificialisation et de piétonnisation était distribuée dans l'ensemble des boîtes aux lettres des bessancourtois. Une adresse mail permettait de réagir et d'émettre des idées pour bonifier ce projet écologiquement visionnaire et courageux.
- Le 9 décembre, en présence de plus de 300 bessancourtois sous le chapiteau installé au pied du kiosque du centre-bourg, Monsieur le Maire faisait une nouvelle fois acte de pédagogie sur les grands projets portés par la majorité municipale.
- Parallèlement, la ville déclenchait une étude globale, appuyée par un cabinet spécialisé, pour réaliser son PDC (Plan de Déplacement Communal) à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Plusieurs groupes de travail composés d'habitants motivés et impartiaux travaillent

depuis sans tabou sur toutes les questions de mobilité. Mobilité que nous souhaitons durable. L'aboutissement de l'étude est prévu pour le mois de juin 2023.

- Dans cette phase de vaste concertation, les commerçants de la Grande Rue ont été reçus le 24 janvier 2023 par le Maire. Une réunion conviviale où ils en ressortent avec le principe de réouverture de la rue de L'Ecole et de création d'une vingtaine de places en zone bleue pour leur clientèle rue de l'Est et rue Gervais Jacquin.
- Le 25 janvier 2023, une cinquantaine de bessancourtois divisée en 3 groupes de travail formulent 25 propositions dans le cadre des ateliers MOBILITÉ DURABLE. Elles sont étudiées par le bureau d'étude avec les élus et les agents municipaux responsables de ces questions.

Et pour continuer ce travail participatif avec les habitants, nous proposerons dès le mois de mars des rencontres interactives avec des personnes engagées dans la transition écologique des villes puis comme pour la mobilité, des ateliers de réflexion sur l'aménagement du centre-bourg seront constitués avec comme thèmes principaux ; la végétalisation en lien avec la biodiversité, les jeux pour enfants, le mobilier urbain.

Enfin, pour perpétuer ce « dialogue », en septembre 2023, les réunions publiques « Perspectives » reprendront, en s'appuyant sur les propositions émises par les groupes de travail qui ont été mis en place notamment sur la mobilité et le déploiement des aires de jeux.

Concernant nos séniors, des places à mobilité réduite sont disponibles à proximité des commerces et des équipements publics et nous saurons apporter des solutions pour palier d'éventuels problèmes d'accessibilité si nécessaire.

Ainsi exposé factuellement, voilà Monsieur le conseiller municipal, la démonstration concrète de notre attachement aux valeurs du dialogue démocratique que nous défendons, comme vous, avec force !

Question orale n°2
Rapporteur : Mme Christine SAVVA

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus,

Dans l'avant dernière délibération de ce conseil municipal vous portez à notre connaissance votre souhait de dilapider le patrimoine municipal en vendant dans le cadre de votre projet de redynamisation du centre bourg un des fleurons du parc immobilier de notre ville : la "maison Keller"

Entrée dans les actifs immobiliers de la ville par le biais d'une donation, cette grande maison bourgeoise du début du XXème siècle est devenue au fil du temps un haut lieu bessancourtois de l'éducation et de l'apprentissage à des pratiques culturelles.

La question qui aujourd'hui se pose à nous est la suivante : pourquoi la puissance publique autrement dit la municipalité de Bessancourt ne rénove pas ce témoin de notre histoire pour valoriser la ville, au lieu de le brader voire d'en faire cadeau à des intérêts privés.

D'aucuns conviendront que proposer 1500 € le m2 alors que le prix du mètre carré à Bessancourt est dans la fourchette haute de 5200 € est choquant.

Réponse à la question orale n°2
Rapporteur : Didier LECLERCQ

Madame la Conseillère municipale,

Vous défendez un point de vue, nous en portons un autre.

Les deux visions d'ailleurs nous apparaissent tout à fait respectables. Il s'agit tout simplement d'un choix politique plutôt qu'un autre.

De quoi parlons-nous ? D'un bien devenu communal en 1937 par une vente et non une donation qui effectivement a été le témoin de belles périodes de la vie communale. Les temps changent et la vente de cette maison bourgeoise va permettre qu'elle retrouve son lustre d'antan. Un protocole très exigeant va être signé à cet effet. Il engage les futurs propriétaires à restaurer ce bien de manière extrêmement qualitative en plein accord avec les recommandations de l'architecte des bâtiments de France ; à y créer un restaurant de type tiers-lieu culturel propice à la convivialité et à l'échange auxquels nous sommes tous si attachés. Un véritable clin d'œil à l'histoire de ce lieu.

Ajoutons que le bien demeure dans le périmètre de préemption en cas de revente. Si d'aventure il déviait de la trajectoire voulue par la municipalité cette dernière conserve donc la main. L'association *La cave à terre* bénéficie d'un renouveau car accueillie désormais au sein de la maison Viardot et l'Espace de Vie sera relocalisé dans un autre local municipal. Enfin, d'un point de vue plus philosophique, nous pensons que les bâtisseurs de cette maison comme les différents acteurs qui ont contribué au dynamisme de ce lieu, apprécieront, de là où ils sont, l'idée de partager une belle assiette entre amis dans ce bel endroit (prochainement tenu et animé par un couple de Bessancourtois) qui de plus surplombera les jolis aménagements, très qualitatifs, de notre futur centre-bourg !

Séance levée à 00h10

<p>Jean-Christophe POULET</p> 	<p>Nathalie DERVEAUX</p> 
<p>Didier LECLERCQ</p> 	<p>Fathia GHANI REFOUFI</p> 
<p>William MOSSE</p> 	<p>Darine BOUADIS</p> 
<p>Farid LAZAAR</p> 	<p>Estelle CABARET</p> 
<p>Jean-Pierre GAFFEZ</p> 	<p>Marie-Christine DUPREZ PANNETRAT</p> 
<p>Jean-Paul MASCHERONI</p> 	<p>Virginie LOUREIRO</p> 
<p>Loïc VAUCHEL</p> 	<p>Laurianne DANGUILHEN</p> 
<p>Aze-dine MESSAOUDI</p> 	<p>Florence MARGUET</p> 
<p>Emilie PELAPRAT</p> 	<p>Lucie HERRERO</p> 

Thierry LAMY	Elisabeth DE CASTRO
John LI LUN YUK 	Adeline COLOMBA
Thomas DELECROIX 	Vanessa BOURDAIS 
Julien QUENTEL 	Elie DOMERGUE
Christine SAVVA 	Bouhary MOUHAMADMANSOUR 
Catherine BOURRIER 	